



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-554

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025, adopté le règlement numéro 2025-554 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Léry.

Ce règlement a pour but de revoir les normes régissant la manière dont les séances du Conseil municipal se déroulent. Il apporte certains ajustements au déroulement d'une séance du conseil quant à la prise de parole d'un élu. Il est intégré les dispositions en lien avec la participation à distance d'un élu aux séances. Ceci est fait en lien avec des changements législatifs provinciaux.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 21 mars 2025.

Michel Morneau, MAP urb.
Directeur général et greffier trésorier